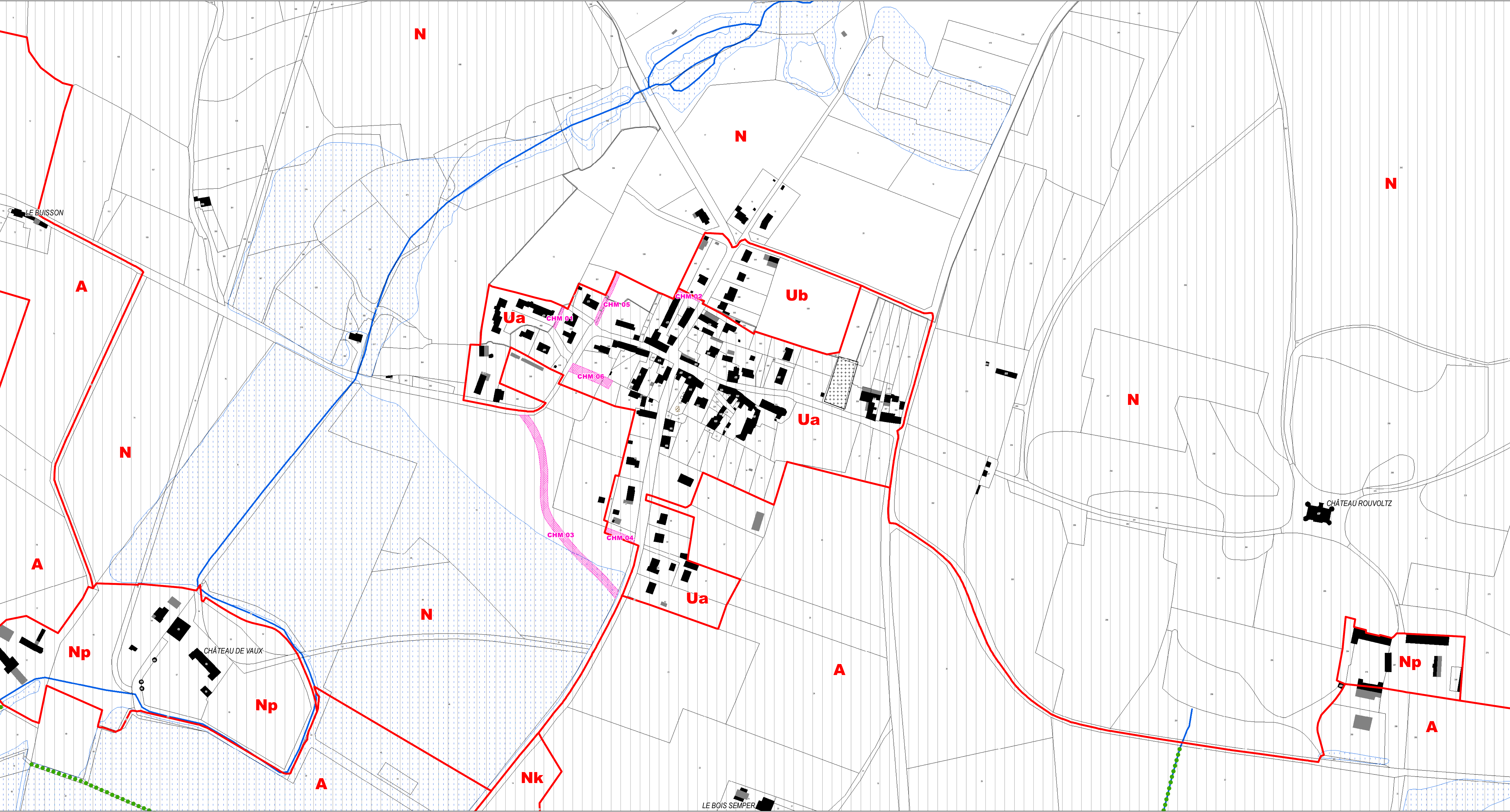


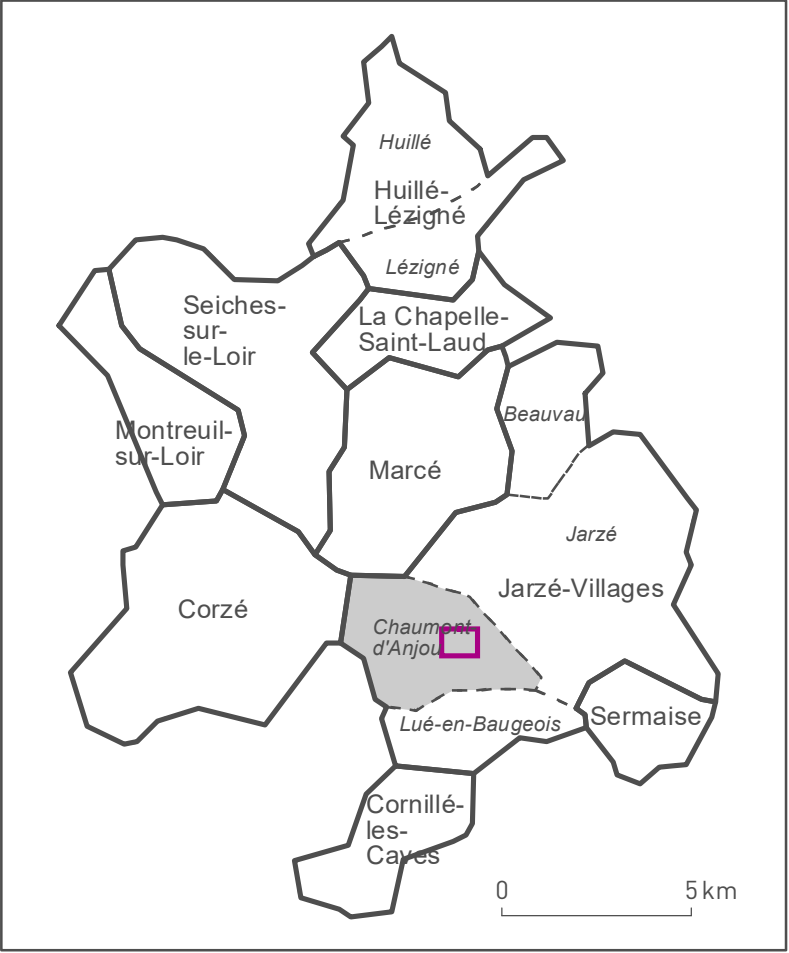


3b2- PLAN DE ZONAGE

Commune de **CHAUMONT-D'ANJOU**
ZOOM BOURG - Planche 1/1

	Prescription	Arrêt	Approbation
ÉLABORATION	18 / 06 / 2015	19 / 04 / 2018	21 / 02 / 2019

"Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2015"



0 100 200 mètres
1:2 000

LÉGENDE (1/3)

Cadastre au 01/01/2015

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcellaire
- Limite communale

Eléments contextuels

- LIEU-DIT
- Réseau hydrographique
- Cimetière

Zonage

- Limite du zonage
- Ua Libellé de zone

Eléments de patrimoine naturel et paysager protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

- Mare et plan d'eau
- Boire
- Zone humide
- Arbre remarquable
- Haie et alignement d'arbres remarquables
- Boisement remarquable

LÉGENDE (2/3)

Eléments de patrimoine bâti et paysager protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

- Edifice remarquable et élément de petit patrimoine
- Identifiant de l'élément de patrimoine bâti ponctuel
- Mur, muret
- Ensemble bâti remarquable
- Jardin et espace non bâti
- Bâtiment susceptible de changer de destination de construction (L151-11 du Code de l'urbanisme)
- Identifiant du bâtiment susceptible de changer de destination de construction
- Voie et chemin à préserver et à créer (L151-38 du Code de l'urbanisme)
- Recul le long des grands axes routiers (L111-6 à L111-10 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Identifiant de l'emplacement réservé
- Espace boisé classé (L113-1 du Code de l'urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

LÉGENDE (3/3)

- Zone de bruit le long des infrastructures terrestres
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Site patrimonial remarquable
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)
- Secteur soumis au risque effondrement
- Zone non aedificandi